



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.5/1997/L.2
7 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Trente-cinquième session
25 février-6 mars 1997
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS :
PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL
1998-1999

Projet de programme de travail de la Division des politiques
sociales et du développement social pour l'exercice biennal
1998-1999

Note du Secrétaire général

1. En vertu de l'article 3.1 et des règles 103.2, 103.3 et 103.6 du règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/PPBME Rules/1 (1987), l'organe intergouvernemental compétent pour des programmes spécifiques est prié de faire part de ses observations sur le projet de programme de travail pour l'exercice biennal suivant. La présente note contient, en annexe, des propositions initiales que le Secrétaire général envisage d'incorporer dans le budget-programme pour l'exercice 1998-1999 dans le domaine du développement social.

2. La Commission voudra peut-être faire part de ses observations sur le projet de programme de travail de la Division des politiques sociales et du développement social pour l'exercice biennal 1998-1999, en se rappelant qu'il doit être examiné par le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale avant son approbation par l'Assemblée à sa cinquante-deuxième session.

* E/CN.5/1997/1.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES POLITIQUES
SOCIALES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU DÉPARTEMENT DE LA
COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

1. Le projet de programme de travail énumère les activités que la Division des politiques sociales et du développement social du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU doit mener dans le domaine du développement social au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Il a été établi dans le cadre du programme 5 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/219. Il se réfère également au programme de travail de la Commission du développement social arrêté par le Conseil économique et social dans sa résolution 1996/7, ainsi qu'à la Déclaration de Copenhague sur le développement social^a et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social^b adoptés lors du Sommet tenu à Copenhague en mars 1995 et entérinés par l'Assemblée dans sa résolution 50/161.

2. Le projet de programme de travail a été axé sur les activités de suivi liées au Sommet mondial pour le développement social; il visera à renforcer le dialogue sur les questions de politique générale et la coopération internationale pour le développement, dans une optique sociale, en accordant une attention particulière aux trois questions principales qui ont été abordées lors du Sommet, à savoir l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale. Les activités mettront l'accent sur la promotion de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, et d'instruments internationaux connexes, y compris le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées^c, les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés^d, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà^e, le Plan d'action international sur le vieillissement^f et les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées^g, ainsi que sur le suivi de l'Année internationale de la famille (1994).

3. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division s'attachera tout particulièrement à renforcer et à améliorer les services fonctionnels pour les sessions de la Commission du développement social qui a été récemment élargie et se réunira dorénavant une fois par an. Son programme de travail est construit autour de trois grands thèmes qui correspondent à des aspects essentiels de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague :

- a) Les politiques sociales et la planification;
- b) Les institutions sociales et la participation;
- c) L'intégration sociale.

a) Politiques sociales et planification

Mettant principalement l'accent sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social, cette activité aurait pour objet de fournir des données et des analyses sur les problématiques et les tendances d'un point de vue social et de formuler des stratégies et des options politiques pour réaliser les objectifs du Sommet. Elle viserait à mieux faire connaître et comprendre la dimension sociale du développement, en mettant l'accent sur l'information et la sensibilisation des multiples partenaires visés par le Sommet. Un suivi, une coordination et un appui analytique seraient assurés à l'échelle du système des Nations Unies pour les activités menées dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

b) Institutions sociales et participation

Cette activité aurait pour objet de fournir aux États Membres des informations et des analyses sur les questions et les tendances concernant les dispositions institutionnelles et la participation de la société civile au développement. On accorderait une attention particulière à l'Année internationale de la famille (1994) en vue de formuler des stratégies et des options de politiques générales en faveur de la famille et des mesures pour les mettre en oeuvre. L'activité considérée contribuerait également à mieux faire connaître et comprendre le rôle des coopératives dans la promotion de modes de subsistance centrés sur les personnes et l'amélioration du bien-être conformément aux objectifs du Sommet. En outre, elle consisterait à recenser et à analyser les questions et les tendances relatives à l'aménagement des structures et leurs conséquences pour le renforcement de la cohésion sociale dans un contexte de mutations économiques et sociales rapides.

c) Intégration sociale

Cette activité aurait pour objet d'assurer un contrôle, une coordination et une promotion efficaces de l'application des instruments internationaux dans le domaine du développement social, y compris la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Plan d'action international sur le vieillissement et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. On s'attachera à fournir des informations et des analyses sur la nature des options politiques et les mesures qui seraient de nature à promouvoir l'intégration sociale et la participation effective de tous les membres de la société civile au développement, sur un pied d'égalité. L'attention sera largement concentrée sur la préparation des dossiers pour les thèmes intersectoriels prioritaires que la Commission du développement social doit examiner à ses trente-sixième et trente-septième sessions, à savoir "l'intégration sociale et la participation" et "les services sociaux pour tous", respectivement, ainsi que sur les dispositions à prendre en vue de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999.

Activités

1. Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts

a) Assemblée générale :

i) Documentation à l'intention des organes délibérants :

- a. Suivi du Sommet mondial pour le développement social (1998) (1999);
- b. Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1998) (1999);
- c. Principes directeurs relatifs aux coopératives (1999);
- d. Suivi de l'Année internationale de la famille (1998) (1999);
- e. Suivi du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1998);
- f. Année internationale des personnes âgées (1998) (1999);
- g. Application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (1999);

ii) Services fonctionnels : Séances plénières en 1998 et en 1999;

b) Conseil économique et social :

Services fonctionnels : Séances plénières en 1998 et en 1999;

c) Commission du développement social :

i) Documentation à l'intention des organes délibérants :

- a. Rapports analytiques sur les questions thématiques dont est saisie la Commission, conformément au programme de travail pluriannuel :
 - i. Rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population (1998) : rapport de la réunion du groupe spécial d'experts et document(s) de base;
 - ii. Rapport du Secrétaire général sur les services sociaux pour tous (1999) : rapport de la réunion du groupe spécial d'experts et document(s) de base;

- iii. Rapport du Secrétaire général sur la mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (1999);
 - b. Enquête sur les politiques nationales de la famille (1999);
 - c. Rapport du groupe d'appui spécial chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées (1998) (1999);
 - d. Suite à donner aux travaux du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé des questions relatives aux handicapés (1998) (1999);
- ii) Services fonctionnels :
 - a. Séances plénières et réunions de groupes de travail en cours de session (1998) : 16 séances plénières, quatre réunions;
 - b. Séances plénières et réunions de groupes de travail en cours de session (1999) : 16 séances plénières, quatre réunions;
 - c. Réunions du Bureau entre deux sessions (1998) : deux réunions;
 - d. Réunions du Bureau entre deux sessions (1999) : deux réunions;
 - e. Groupe d'appui spécial à composition non limitée chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées (1998) : quatre réunions;
 - f. Groupe d'appui spécial à composition non limitée chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées (1999) : deux réunions;
 - g. Groupe spécial d'experts sur l'intégration sociale et la participation (1998) : cinq réunions;
 - h. Groupe spécial d'experts sur les services sociaux pour tous (1999) : cinq réunions.
- 2. Publications :
 - a) Publications en série prescrites :
 - i) Politique sociale et progrès social : deux numéros (1998), deux numéros (1999);
 - ii) Bulletin sur l'élimination de la pauvreté : un numéro (1998), un numéro (1999);
 - iii) Bulletin d'information des Nations Unies sur la jeunesse : trois numéros (1998), trois numéros (1999);

- iv) Bulletin sur les personnes handicapées : trois numéros (1998), trois numéros (1999);
- v) Bulletin sur le vieillissement : trois numéros (1998), trois numéros (1999);
- vi) "Countdown to 1999" (horizon 1999) : six numéros (1998);
- b) Publications en série librement choisies :
 - i) Mises à jour périodiques de la base de données sur les partenaires spécialisés (gouvernementaux ou non gouvernementaux) s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement, y compris les comités non gouvernementaux intéressés;
 - ii) Répertoire des organes et organisations s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement : un numéro (1998), un numéro (1999);
- c) Publications isolées :
 - i) Options pour une politique sociale en faveur de l'intégration sociale et du développement (1998);
 - ii) Renforcement des capacités pour le développement institutionnel et la participation des institutions (1999);
 - iii) Renforcement des capacités nationales pour la mise en oeuvre de politiques en faveur de la famille : monographies (1998);
 - iv) Profils de pays appliquant des politiques en faveur de la famille (1999);
 - v) Situation des jeunes dans le monde (1998);
 - vi) Vers une société pour tous les âges : options de politiques générales (1999);
- vii) Exemples d'innovations et de méthodes optimales à appliquer pour la réalisation des buts et objectifs de l'Année internationale des personnes âgées (1999);
- d) Documentation technique : Mises à jour périodiques de la page d'accueil intitulée "Social perspective on development" (dimension sociale du développement) sur Internet (site World Wide Web, development@un.org/dpcsd/dspd), portant sur le contenu, les liaisons extérieures et les capacités du serveur de courrier.

3. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations :

- a) Suivi lié aux objectifs sociaux de conférences des Nations Unies qui ont eu lieu récemment et aux années thématiques (1998) (1999);
- b) Conférence des ministres chargés des questions intéressant la jeunesse (1998) :
 - i) Rapport de la conférence;
 - ii) Document(s) de base;
 - iii) Services fonctionnels et services techniques : 10 séances;
- c) Réunion interrégionale sur les politiques visant à promouvoir une société pour tous les âges (1998) :
 - i) Rapport de la réunion;
 - ii) Document(s) de base;
- d) Réunion de groupe d'experts sur les dispositions législatives favorisant le rôle des coopératives dans le développement (1998) :
 - i) Rapport de la réunion;
 - ii) Document(s) de base;
- e) Réunions de groupe d'experts sur le suivi de l'application des stratégies d'élimination de la pauvreté (1998) (1999);
 - i) Rapport des différentes réunions;
 - ii) Document(s) de base pour chaque réunion;
- f) Réunion de groupe d'experts sur le renforcement des capacités nationales pour le développement et les politiques en faveur de la famille (1998) :
 - i) Rapport de la réunion;
 - ii) Document(s) de base;
- g) Réunion de groupe d'experts sur les stratégies de développement favorables à la famille (1999) :
 - i) Rapport de la réunion;
 - ii) Document(s) de base;

- h) Services fonctionnels et techniques pour les consultations interorganisations concernant la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1998) (1999);
- i) Participation technique aux réunions annuelles du Comité pour la promotion de l'action coopérative (1998) (1999) : document(s) de base;
- j) Services fonctionnels et techniques pour des réunions interorganisations ponctuelles consacrées à la jeunesse, aux personnes âgées et aux handicapés (1998) (1999);
- k) Soutien et promotion de réseaux de comités et de groupes de travail d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées i) au suivi du Sommet mondial pour le développement social; ii) à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; iii) aux personnes âgées, y compris la célébration de l'Année internationale des personnes âgées; iv) à la jeunesse; v) à la famille; vi) aux handicapés;
- l) Fourniture d'un appui et préparation de documents d'information pour la célébration des journées internationales suivantes : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre), Journée internationale des coopératives (premier samedi de juillet), Journée internationale des familles (15 mai), Journée internationale des personnes âgées (1er octobre) et Journée internationale des handicapés (3 décembre);
- m) Création et promotion de réseaux avec des centres de recherche et des établissements universitaires, y compris la participation aux travaux de comités consultatifs, à la demande des intéressés.

4. Coopération technique :

Fourniture d'un appui technique aux gouvernements, sur leur demande, pour les initiatives concernant la coopération pour le développement, visant à promouvoir l'application des instruments internationaux relatifs aux politiques sociales et à la planification connexe, aux institutions sociales et à la participation et à l'intégration sociale, y compris les activités financées par des fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine du développement social et pour ce qui a trait au suivi des travaux du Rapporteur spécial de la Commission sur les handicapés.

Notes

^a Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

^b Ibid., annexe II.

^c A/37/351/Add.1 et Corr.1, annexe, sect. VIII, recommandation 1 iv).

^d Résolution 48/96 de l'Assemblée générale, annexe.

^e Résolution 50/81 de l'Assemblée générale, annexe.

^f Voir Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.16), chap. VI, sect. A.

^g Résolution 46/91 de l'Assemblée générale, annexe.
